



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 août 2023  
Français  
Original : anglais



## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

### Commission économique pour l'Europe

### Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

#### Comité des forêts et de l'industrie forestière

#### Commission européenne des forêts

##### Quatre-vingt-unième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

Point 6 (al. c)) de l'ordre du jour provisoire

**FAO – Questions relatives à la Commission européenne  
des forêts : Progrès accomplis par *Silva Mediterranea*  
et le Groupe de travail de la Commission européenne  
des forêts sur l'aménagement des bassins versants  
de montagne**

##### Quarante-deuxième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

### **Progrès accomplis par *Silva Mediterranea* et rapport d'activité du Groupe de travail de la Commission européenne des forêts sur l'aménagement des bassins versants de montagne**

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le présent document donne des informations générales sur les activités menées sous les auspices du Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*.

On y trouvera aussi un aperçu des activités menées par le Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la Commission européenne des forêts, notamment des faits nouveaux les plus récents sur la fonction protectrice des forêts dans le contexte des changements climatiques.



## **I. Activités de *Silva Mediterranea***

### **A. Septième Semaine forestière méditerranéenne et vingt-quatrième session du Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea***

1. La vingt-quatrième session du Comité s'est tenue du 21 au 25 mars 2022 à Antalya, en Türkiye, en marge de la septième Semaine forestière méditerranéenne.
2. Intitulée « Restauration des forêts et des écosystèmes pour les prochaines générations méditerranéennes », la septième Semaine forestière méditerranéenne a réuni des représentants de 15 pays membres de la région méditerranéenne. À cette occasion se sont tenues plusieurs manifestations sur divers thèmes liés à la restauration des paysages forestiers dans la région méditerranéenne. Des participants de divers groupes d'âge ont été invités à débattre des difficultés particulières qui entravaient leur participation à des initiatives de restauration. Le dialogue a permis aux jeunes de discuter de leur rôle dans les mécanismes régissant les stratégies de restauration des paysages forestiers.
3. Les jeunes qui ont participé au dialogue de la jeunesse méditerranéenne ont énormément contribué aux progrès accomplis et aux résultats obtenus lors de la septième Semaine forestière méditerranéenne, notamment sous la forme de la Déclaration de la jeunesse.
4. La septième Semaine forestière méditerranéenne a également donné lieu à la Déclaration d'Antalya, qui engageait les pays et les autres parties prenantes à intensifier les efforts de restauration et à œuvrer ensemble en vue de relever des défis environnementaux et climatiques communs. Les résultats de ces efforts seront évalués à l'occasion de la prochaine Semaine forestière méditerranéenne. La Déclaration a permis de fixer une approche unifiée pour les initiatives de restauration des paysages forestiers en Méditerranée, ainsi que de renforcer les mécanismes actuellement en place.
5. La septième Semaine forestière méditerranéenne a donné aux pays membres l'occasion d'échanger sur ce qu'ils devraient faire à l'avenir et de se pencher sur les réussites des initiatives qu'ils avaient déjà menées à bien. En plus d'analyser les derniers résultats, les participants ont évalué les progrès accomplis concernant l'Engagement d'Agadir<sup>1</sup> et ont appuyé la candidature de la région méditerranéenne, représentée par quatre pays (Liban, Maroc, Tunisie et Türkiye) au statut de Fleuron mondial de la restauration dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) (ci-après la Décennie des Nations Unies).
6. Le Comité a salué la proposition de la Tunisie d'accueillir la huitième Semaine forestière méditerranéenne en 2024. La vingt-cinquième session du Comité se tiendra en 2024, pendant la huitième Semaine forestière méditerranéenne.

### **B. Candidature et sélection du programme phare méditerranéen dans le cadre de l'initiative phare pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes**

7. Les fleurons mondiaux de la restauration sont les exemples les plus remarquables ou prometteurs de restauration d'écosystèmes qui respectent les 10 principes orientant la restauration dans le contexte de la Décennie des Nations Unies et pour lesquels un pays ou une région souhaite être reconnu(e) au niveau mondial. Le rôle des fleurons est avant tout d'inciter les autres pays et régions à intensifier leurs efforts en matière de restauration et d'attirer l'attention et les investissements à l'échelle mondiale.

---

<sup>1</sup> Cinquième Semaine forestière méditerranéenne. Agadir, Maroc, 20-24 mars 2017  
<https://www.fao.org/forestry/45685-0ad87e3a1d4ccc359b37c38ffcbb5b1fc.pdf>.

8. La proposition de programme phare méditerranéen, intitulée « La restauration des écosystèmes forestiers dégradés comme solution fondée sur la nature pour renforcer la résilience dans la région méditerranéenne », mettait en lumière comment la région méditerranéenne pouvait contribuer à la Décennie des Nations Unies et aux activités de restauration actuelles et à venir. La note de cadrage a été achevée pendant la septième Semaine forestière méditerranéenne à Antalya et publiée par des membres du Comité sur le site Web de la Décennie des Nations Unies le 31 mars 2022.

9. Le programme phare méditerranéen faisait partie des 12 propositions évaluées qui étaient recommandées en vue de l'obtention d'un soutien ciblé de la part du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires créé dans le cadre de la Décennie des Nations Unies. Un soutien ciblé est une aide incitative, accordée sur demande et visant à apporter aux programmes phares sélectionnés une assistance et un appui techniques porteurs de transformations dans des domaines précis. Par conséquent, une demande de soutien ciblé intitulée « Capitaliser sur les bonnes pratiques dans le cadre de la restauration après incendie en région méditerranéenne » a été établie et soumise le 2 juin 2023, avec l'appui du secrétariat de *Silva Mediterranea*.

### **C. Établissement de la prochaine édition du rapport intitulé État des forêts méditerranéennes**

10. Le rapport « État des forêts méditerranéennes » est une publication visant à améliorer les connaissances concernant les forêts méditerranéennes. La première et la seconde édition du rapport ont été copubliées par la FAO et Plan Bleu, respectivement en 2013 et en 2018. À sa vingt-troisième session, en avril 2019, *Silva Mediterranea* a confirmé son intérêt pour ce rapport et a demandé à la FAO de préparer la nouvelle édition en vue d'une publication en 2024.

11. La nouvelle édition vise à fournir, à partir des statistiques disponibles les plus récentes, un aperçu de l'état des ressources forestières dans la région méditerranéenne et à mettre en avant des mesures de gestion rationnelle, des solutions fondées sur la nature et des mesures durables d'un point de vue socioéconomique en s'appuyant sur des études de cas et des bonnes pratiques. Elle présentera les dernières avancées et les produits liés au suivi des forêts méditerranéennes, ainsi que des approches innovantes axées sur la recherche.

### **D. Préparation de l'édition spéciale d'Unasylva**

12. En 2013, le numéro spécial d'Unasylva (n° 242) intitulé « [Une nouvelle dynamique pour les forêts méditerranéennes](#) » soulignait qu'il existait, dans les pays méditerranéens, une solide base technique et une volonté politique forte de trouver des solutions à plusieurs des menaces pesant sur les forêts méditerranéennes. Parmi les menaces présentées figuraient les changements climatiques, et la publication soulignait qu'il importait d'établir des stratégies régionales telles que le Cadre stratégique pour les forêts méditerranéennes.

13. À la vingt-quatrième session de *Silva Mediterranea* qui s'est tenue en mars 2022, le Comité a suggéré au Comité éditorial d'Unasylva de préparer un nouveau numéro spécial consacré aux forêts méditerranéennes, à paraître en 2024, pour faire suite au numéro 242.

### **E. L'Équipe spéciale de la jeunesse méditerranéenne**

14. Lors de la septième Semaine forestière méditerranéenne qui s'est déroulée à Antalya (Turquie) en mars 2022, les participants ont souligné et sont convenus qu'il était nécessaire d'impliquer davantage les jeunes dans les questions relatives au secteur forestier dans la région, et la création de l'Équipe spéciale de la jeunesse méditerranéenne répond à ce constat. Cette semaine a également été l'occasion d'un dialogue entre jeunes de la région, qui a débouché sur l'adoption de la [Déclaration de la jeunesse méditerranéenne](#), qui répertorie les principales problématiques et recommandations que les jeunes participants ont présentées à l'ensemble des parties prenantes dans la région.

15. La récente création de l'Équipe spéciale de la jeunesse méditerranéenne témoigne d'une volonté de promouvoir et de guider un réseau régional composé d'étudiants, de chercheurs, de professionnels et des personnes engagées qui jouent un rôle actif dans le secteur forestier dans la région, tous âgés de moins de 35 ans et venant de la région méditerranéenne ou y résidant. L'objectif est d'en faire un groupe autogéré bénéficiant de l'appui du secrétariat de *Silva Mediterranea* et du bureau méditerranéen de l'Institut forestier européen (EFIMED). Des membres actifs de l'Équipe spéciale auront des places qui leur seront réservées à toutes les manifestations, notamment les ateliers et les conférences internationales organisés par l'Institut forestier européen et *Silva Mediterranea*.

## F. Questions à examiner

16. La Commission souhaitera peut-être :

- a) Inviter les membres du Comité à contribuer à l'élaboration des activités liées au programme phare méditerranéen ;
- b) Inciter le Comité à soutenir l'exécution des travaux sur les questions prioritaires définies par l'Équipe spéciale de la jeunesse méditerranéenne ;
- c) Recommander à la FAO, et en particulier au secrétariat de *Silva Mediterranea*, de coordonner la préparation des publications prévues (Unasylva et État des forêts méditerranéennes), en collaboration avec les membres, les équipes de travail et les partenaires.

## II. Activités du Groupe de travail de la Commission européenne des forêts sur l'aménagement des bassins versants de montagne

### A. Activités du Groupe de travail

17. Au cours de la période 2021-2023, le comité directeur du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne a tenu deux réunions en ligne. La réunion qui s'est tenue en octobre 2022 a marqué un léger tournant, puisque l'Autriche a cédé la présidence du Groupe de travail à l'Italie. La réunion de juin 2023 a, quant à elle, permis de poser les fondements de la trente-quatrième session du Groupe de travail, qui se déroulera en Italie.

18. Deux équipes de travail, à savoir l'équipe 1 (Forêt de protection dans les bassins versants) et l'équipe 2 (Gestion des dangers et des risques de catastrophe en montagne) ont exécuté leur plan de travail tel que défini dans leurs documents stratégiques. Ils ont obtenu des résultats probants dans la droite ligne de leurs stratégies et leurs objectifs. Les pays chefs de file assurent la coordination des différentes équipes (l'Autriche et la Slovaquie pour l'équipe 1 et l'Autriche et la France pour l'équipe 2). Tous les États membres de la Commission européenne des forêts ont été invités à participer au travail de ces équipes, en fonction de leurs intérêts et priorités.

19. En octobre 2022, l'équipe de travail 1 a organisé un atelier sur la gestion des forêts de protection après des perturbations à grande échelle, qui s'est tenu à Villach (Beljak), en Autriche, et en ligne. L'atelier portait sur la question essentielle de la gestion des forêts de protection, en général et après des perturbations à grande échelle, telles que des déracinements d'arbres par le vent, des infestations de scolytes et des feux incontrôlés. L'Italie, la Slovaquie, la Bosnie-Herzégovine et l'Autriche ont partagé leurs connaissances et fait part de leurs expériences à ce sujet. De plus, les participants ont fait une excursion dans la vallée de Lesachtal, en Autriche, ainsi qu'à Mojstrana et dans plusieurs sites de Slovaquie, afin d'approfondir leurs connaissances en matière de reboisement dans les forêts de protection.

20. L'équipe de travail 2 a prévu de faire un atelier sur le thème « Comment gérer un bassin versant sujet aux risques torrentiels après la disparition des forêts de protection – exemple de la forêt de Cerbère, touchée par de multiples feux incontrôlés », qui se tiendra du 8 au 10 novembre 2023 à Cerbère, en France. L'atelier traitera des effets protecteurs des forêts contre les inondations torrentielles, de la gestion préventive des forêts de protection contre les feux dans les zones montagneuses, et de la gestion des bassins versants torrentiels après un feu de forêt. En outre, le bassin versant torrentiel du Riberal fera l'objet d'une visite et d'une étude de cas visant à élaborer une proposition sur les modalités de gestion des bassins versants torrentiels après un feu de forêt récent. L'atelier donnera aux participants l'occasion de s'informer auprès d'experts et de professionnels de la gestion des risques torrentiels.

21. Le Groupe de travail tiendra sa trente-quatrième session à Bolzano, en Italie, du 27 au 29 septembre 2023. Dans le cadre du thème général « Gestion des eaux dans les montagnes dans le cadre des changements climatiques : des Alpes aux régions méditerranéennes », les participants assisteront à une présentation des activités du Groupe de travail et des équipes de travail, suivi d'une présentation des rapports de pays, de débats structurés sur la stratégie pour chaque équipe de travail et de discussions sur le plan d'action pour les années à venir. Un atelier parallèle sur ce thème général réunira des experts de divers pays. Une sortie organisée par le Département des forêts et le Département des bassins versants de la province autonome de Bolzano permettra aux participants de bénéficier de la riche expérience italienne en matière de gestion des bassins versants. Les résultats de la trente-quatrième session seront communiqués aux membres de la Commission européenne des forêts par le secrétariat.

## **B. Questions à examiner**

22. La Commission souhaitera peut-être tirer pleinement parti des services du Groupe de travail et faciliter ses travaux en prenant les mesures suivantes :

- a) Renforcer encore les engagements pris à l'égard du Groupe de travail, notamment en désignant un coordonnateur auprès du Groupe ;
  - b) Continuer de donner des orientations au Groupe de travail, en particulier sur les sujets que celui-ci devrait examiner en priorité.
  - c) Faire connaître les travaux du Groupe de travail et utiliser pleinement ses services.
-